

LE PRET D'HONNEUR

Initiative Charente-Maritime accorde des prêts d'honneur, sans intérêt et sans garanties personnelles.

Le prêt d'honneur est un prêt personnel et non un prêt accordé à l'entreprise. Il est destiné à renforcer les fonds propres du porteur de projet pour favoriser la levée de fonds complémentaires.

CHAMPS D'APPLICATION :

	Prêt d'honneur Initiative Charente-Maritime
CIBLE	Public souhaitant créer, reprendre, développer une activité à titre principale.
PROJETS VISES	Projets dont l'activité est industrielle, artisanale, commerciale ou de services. Non éligible : Café hôtel restauration sans expérience a minima de 5 ans ou un diplôme, services à la personne, activités immobilières et relevant de l'article 38 du CGI.
LOCALISATION DE L'ENTREPRISE	Siège social situé en Charente-Maritime
MONTANT DU PRET D'HONNEUR	Compris entre 5 000 € et 40 000 € (selon la nature et le besoin du projet).
DUREE DE REMBOURSEMENT	De 2 à 7 ans avec possibilité de différé de remboursement jusqu'à 1 an.
BESOINS AIDES	Investissements (hors immobilier), rachats de fonds de commerce/parts sociales, besoins en fonds de roulement.
EFFET LEVIER BANCAIRE	Couplage bancaire obligatoire. Effet levier bancaire (Prêt bancaire/demande Prêt d'honneur) minimum de 3 (sauf projets développement)
FONDS PROPRES APPORTES	Au moins égale au montant du prêt d'honneur sollicité (sauf cas particulier)
FORME JURIDIQUE	EI, EURL, SARL, SA, SAS, SCOP.
ENGAGEMENT A L'EMPLOI	Objectif : création et maintien d'emplois dans les territoires concernés. Prise en compte du critère d'emplois dans l'appréciation de l'aide.

Ne peuvent prétendre au dispositif : les associations, la location gérance, la simple prise participation dans une société existante, les sociétés civiles et immobilières, les activités purement saisonnières.

L'aide peut venir en complément d'autres dispositifs de soutien, à préciser lors du dépôt de votre demande.

MODALITES D'ATTRIBUTION:

1 Renseigner directement votre demande en ligne: <https://ip2-0.com>

Cet outil vous permet en toute simplicité de renseigner, déposer toutes les pièces nécessaires à l'instruction de votre demande. L'accès est sécurisé et vous est totalement réservé.

Vous obtenez votre identifiant et mot de passe sur simple demande après vérification de votre éligibilité à l'aide (cf ci-dessus).

Il est impératif de renseigner de façon argumenté et détaillé chaque item à savoir :

- Présentation du/des porteur(s), situation personnelle, formation et expériences, motivations...
→ Onglet Porteurs → 7 sous-chapitres (contact, état civil...)

- Descriptif et analyse de l'environnement du projet (étude de marché global/local, les concurrents, stratégie commerciale, moyens mis en œuvres...)

→ Onglet Projet → 9 sous chapitres (Général, activité, focus...)

- Dossier financier (plan de financement initial (hors mention des aides), compte de résultat sur 3 ans, bilan prévisionnel, seuil de rentabilité, plan de trésorerie sur un an).

→ Onglet Eléments financiers

INFO : Pour renseigner cette partie, vous pouvez directement insérer votre prévisionnel déjà réalisé par vos conseils dans l'onglet documents → ajouter un document.

- Les annexes au projet: copie des diplômes, CV, les autorisations réglementaires, justificatif d'apport, bail commercial, projet de statuts, DIP si franchise, devis.

Et dans le cas d'une reprise : présentation de l'historique, 3 dernières exercices comptables, méthode d'évaluation du fonds/des parts sociales, lettre d'intention ou compromis de vente.

→ Onglet documents → ajouter un document

Votre demande sera présentée au comité d'agrément une fois que le dossier est dûment complété et validé par le service instructeur.

2 Présenter votre dossier à un comité d'agrément :

Le prêt d'honneur est attribué par un comité d'agrément composé de chefs d'entreprises, d'experts locaux tous bénévoles, choisis au regard de leurs compétences.

Ce comité évalue la capacité du demandeur, la construction du projet et la viabilité économique du modèle financier.

Le demandeur présente lui-même son projet devant le comité. En amont, le comité dispose des éléments de présentation préparés en phase 1. Il a un rôle essentiellement de bienveillance et de conseils. La décision est rendue le jour même.

Le comité se réunit tous les mois et étudie les dossiers dans l'ordre d'arrivée.

3 Déblocage du prêt, Suivi, accompagnement et parrainage :

- Le déblocage de l'aide s'effectue à réception des pièces suivantes : offre(s) de financement, justificatif(s) d'aide, statuts, KBIS et conditions suspensives s'il y a en a... Le prêt d'honneur est assorti d'une garantie invalidité décès à la charge du bénéficiaire valable pendant toute la durée de remboursement du prêt d'honneur.

- Les obligations tenant lieu au suivi de l'entreprise sont précisées dans le contrat de prêt d'honneur. Un retour d'information concernant l'activité de l'entreprise est obligatoire pendant toute la durée de remboursement du prêt.

- Possibilité de pouvoir bénéficier d'un parrainage Initiative Charente-Maritime.

NOUS CONTACTER:

Initiative Charente-Maritime, Maison du Département, 49 avenue Aristide Briand

17000 LA ROCHELLE Tél : 05 17 83 42 27

Pour en savoir plus : <http://www.initiativecharente-maritime.fr>

